

Vendredi 20 avril 2001



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 16  
**ET AVIS**

**DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

**AFFAIRES COURANTES**

**PRÉSENTATION DE PÉTITIONS**

M. SCHULER

**LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS**

M. SCHULER

**PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE ET DÉPÔT DE RAPPORTS**

**AVIS DE MOTIONS**

**DÉPÔT ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* SELINGER

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 10) — *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et modifications corrélatives/The Safer Communities and Neighbourhoods and Consequential Amendments Act*  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

**QUESTIONS ORALES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## ORDRE DU JOUR

### REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR DU DÉBAT)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

QUE l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

QUE la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne démontre pas que des efforts sont entrepris pour préparer le Manitoba aux défis de l'avenir;
- b) qu'il n'aborde pas des préoccupations tout à fait fondées, soit la difficulté de maintenir le niveau élevé des dépenses qui y sont prévues;
- c) qu'il ne propose pas de vision ni de plan à l'égard de l'économie manitobaine;
- d) qu'il ne préserve pas le climat économique prospère établi au Manitoba au cours des dix dernières années;
- e) qu'il n'offre pas de réductions substantielles d'impôt aux contribuables manitobains;
- f) qu'il ne reconnaît pas l'importance que revêt le maintien de taux d'imposition concurrentiels pour assurer la prospérité de la province;
- g) qu'il ne crée pas un climat économique susceptible d'attirer des investisseurs au Manitoba;
- h) qu'il ne propose pas de mesures incitatives destinées à convaincre nos jeunes de demeurer au Manitoba;
- i) qu'il n'apporte aucune solution à la grave crise socioéconomique que vivent les localités rurales en raison de la situation critique dans le secteur des céréales, des oléagineux et des cultures spéciales;
- j) qu'il n'apporte pas d'aide aux producteurs agricoles touchés par d'importantes inondations dans le sud-ouest manitobain;
- k) qu'il ne répond pas aux besoins des régions rurales du Manitoba en matière d'infrastructure routière et de transport routier;
- l) qu'il ne met pas fin à la médecine de couloir contrairement à la promesse du gouvernement actuel;
- m) qu'il n'apporte pas solution à la pénurie de professionnels dans le secteur de la santé;

- n) qu'il n'aborde pas le problème des listes d'attente dans le secteur des soins de la santé;
- o) qu'il n'apporte pas de solution à la grave pénurie d'enseignants qui existe à tous les niveaux dans l'ensemble de la province,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(ouvert)

---

## DEUXIÈME LECTURE

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act*  
(M<sup>me</sup> la ministre MIHYCHUK) (imprimé)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act*  
(M. le ministre LEMIEUX) (imprimé)

(N° 11) — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act*  
(M. le ministre ASHTON) (imprimé)

---

## MOTIONS

que l'Assemblée se forme en Comité des subsides afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

que l'Assemblée se forme en comité afin d'examiner les voies et moyens de mobiliser les crédits à accorder à Sa Majesté.

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M. le ministre SALE

(N° 13) — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act*  
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SMITH (Brandon-Ouest)

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest)

(N<sup>o</sup> 15) — *Loi modifiant la Loi sur les hypothèques/The Mortgage Amendment Act*

---

#### **AVIS DE RÉUNION DE COMITÉ**

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunira le lundi 23 avril 2001, à 10 heures, dans la salle de banquet du centre récréatif de Parkland, à Dauphin, au Manitoba, afin de tenir une réunion sur l'examen de la proposition sur l'agriculture.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunira le lundi 23 avril 2001, à 18 h 30, dans la salle de conférence du centre Keystone — hall principal, à Brandon, au Manitoba, afin de tenir une réunion sur l'examen de la proposition sur l'agriculture.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunira le lundi 30 avril 2001, à 18 h 30 heures, dans la salle Beauséjour du centre récréatif de Brokenhead River, à Beauséjour, au Manitoba, afin de tenir une réunion sur l'examen de la proposition sur l'agriculture.

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunira le lundi 1<sup>er</sup> mai 2001, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, au Manitoba, afin de tenir une réunion sur l'examen de la proposition sur l'agriculture.